



ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP OU EN DIFFICULTE

Rapport moral et Orientations prévisionnelles

Juin 2009



Le rapport moral permet certes de dresser des bilans que chacun peut par ailleurs apprécier mais il donne également et surtout l'occasion de se projeter dans le proche futur de notre association. Nos forces pour aborder ce devenir résident essentiellement, faut-il le rappeler, dans les engagements de chacun pour que l'espace de solidarité et d'échange qu'est l'ARI puisse se perpétuer au mieux dans le seul intérêt de la personne en situation de handicap ou en difficulté. Ces forces seront essentielles pour aborder la période de forte turbulence qui semble s'annoncer au vu des divers projets de réorganisation des structures institutionnelles de gestion du secteur sanitaire, social et médico-social.

Comme nous le rappelons inlassablement, l'ARI doit prendre en compte cette réalité et c'est en accord avec les engagements du Projet Associatif, dans le respect de chacun, dans la transparence de ses actions et dans la rigueur de sa gestion, qu'elle se doit de poursuivre son travail afin de ne pas apparaître comme une simple suite d'établissements mais bien un ensemble cohérent, fortement mutualisé mettant en œuvre toutes les synergies possibles afin d'être perçu comme un ensemble unique. C'est par cette démarche de mutualisation engageant l'ensemble de l'association, depuis le Conseil d'Administration ou se dégagent les principes fondamentaux jusqu'à l'Etablissement où ils sont appliqués avec la Direction Générale qui assure leur nécessaire mise en œuvre.





Il ne s'agit pas dans ce bilan de reprendre dans le détail le rapport d'activité de l'association ; nous rappellerons simplement que la mise en place du CPOM est aujourd'hui réalité avec la mise en œuvre d'un certain nombre de projets structurants. La politique de mutualisation associée à une gestion financière ayant permis de dégager des moyens financiers a permis le développement de nouvelles structures (MAS, foyer de vie,..) et la restructuration de nombreux lieux de prise en charge : l'importance du chantier en matière de nouvelles constructions a d'ailleurs conduit à la mise en place d'une « commission travaux » présidée par le Président du CA ; au niveau organisationnel, il s'est essentiellement agité d'apporter toujours plus de cohérence dans l'organisation autant des structures (ITEP, CMPP, CAMSP,...) que de la gestion générale.

Cette activité implique une nécessaire évaluation afin d'avoir toujours plus de qualité en matière de procédures et de pratiques pour le seul intérêt des personnes que nous accueillons et des personnels qui assurent cet accompagnement.

Nous nous devons de signaler la poursuite des actions en matière de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance en étroite coopération avec les CVS dont le développement se généralise dans l'ensemble des établissements.

Au niveau partenarial, l'année 2008-2009 a été l'année de mise en œuvre effective des MDPH concrétisant la mission de « chef de file » confiée aux Conseils Généraux pour la gestion de la personne handicapée. Il a fallu apprendre à travailler avec ces nouvelles structures. L'ARI s'y est pleinement investi dans chacun des trois départements où nous intervenons en participant directement à

diverses instances de pilotage de ces nouvelles structures. Nous avons également consolidé notre relation avec l'Education Nationale au travers de la Convention avec l'Académie d'Aix-Marseille qui se décline en prenant en compte les spécificités des inspections académiques avec lesquelles nous collaborons.

En matière de ressources humaines, il faut souligner l'accent mis dans le domaine de la formation, dans lequel il s'agira de poursuivre les actions transversales.

La cohésion de l'association et la réalité de ses missions

impliquent une gestion de grande rigueur : les mécanismes de gestion associés au CPOM simplifient considérablement les relations avec la tutelle du point de vue budgétaire et financier et induisent également un resserrement des liens au sein de l'Association, augmentent de fait la solidarité, notamment du point de vue financier, obligent à plus de transversalités, d'échanges entre les acteurs, les établissements, les services : le sort de chacun est plus lié qu'auparavant au sort de tous ; les difficultés des uns peuvent être compensées par l'effort des autres.





LE FUTUR ?

Comme cela était dit dans le préambule de ce rapport moral, si le bilan est ce qu'il est, il est déjà dans le passé. L'ARI se doit de se projeter dans un futur pour le moins incertain si on se réfère aux prémices ou avant-projet laissant présager un avenir peu propice au développement serein pour des associations telles l'ARI, forte de ses convictions traduites dans le Projet Associatif.

La question essentielle sera de savoir si, non seulement « Les personnes handicapées méritent le meilleur » comme cela est dit dans le préambule du CPOM, mais également si les nouvelles dispositions permettront qu'elles en bénéficient effectivement. L'UNIOPSS s'interroge d'une autre manière en posant la question « Les réformes en cours feront-elles progresser la solidarité dans notre pays ? ». Pour l'UNIOPSS, la réponse est à rechercher dans l'ensemble des réformes des missions et de

l'organisation de l'État à travers la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui vise notamment à générer des économies de l'ordre de 7 milliards d'euros à l'horizon 2011. L'UNIOPSS se demande s'il s'agit d'une simple opération d'économie budgétaire ou si ce sera l'occasion de se réinterroger véritablement sur ce que l'on attend de l'État, sur les missions qu'il doit assumer et sur certaines faiblesses actuelles en matière de prospective et de respect de l'égalité de traitement des citoyens.

S'agissant des politiques de solidarité, le Gouvernement souhaite entre autres, simplifier les minima sociaux et les inscrire davantage dans un objectif de retour à un emploi ou à une activité et favoriser l'objectif d'intégration professionnelle des personnes handicapées.

La réforme des ARS a donné lieu à de nombreux échanges entre les pouvoirs publics et les principales organisations représentatives des usagers, des professionnels et des organismes gestionnaires. Certaines des propositions formulées ont été retenues dans leur esprit, telles que l'organisation d'un pilotage national des ARS avec des missions larges couvrant à la fois l'organisation de l'offre et le pilotage de la dépense.

Mais d'autres aspects inquiètent et doivent nous interroger au plus haut point comme la suppression envisagée des CROSMS et leur remplacement par des appels à projet dans le secteur social et médico-social, la suppression de certains mécanismes de concertation notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, la non participation des organisations représentatives des gestionnaires au conseil de surveillance des ARS.

Concernant la disparition programmée des CROSMS et le remplacement par des appels à projets, il faut y voir le fait que ce sera dorénavant la puissance publique qui proposera au vu notamment du schéma régional ou départemental. Alors qu'actuellement, les associations appliquent un principe de non-concurrence et de complémentarité, cette procédure induit de fait la mise en concurrence entre associations elles-mêmes. La pression pour une recomposition du secteur par le regroupement des associations avec un objectif de passage de 35 000 à 3 000 acteurs – ce qu'on appelle classiquement la « concentration » d'un secteur dans l'économie libérale-, le passage probable du secteur à la tarification à l'activité, qui induit notamment la prévalence d'une logique de produits (chiffre d'affaires et résultat) sur celle de coûts (moyens nécessaires), sont autant de signes qui montrent la « privatisation » progressive du secteur médico-social, autant de

dynamiques aussi qui ne sont d'ailleurs que le reflet des évolutions de notre propre société et des conceptions socio-économiques qui l'animent, où le fait associatif se trouve d'une certaine manière mis en péril.

La question fondamentale qu'il nous appartient de poser est : Quelle doit-être la place de l'ARI dans ce nouveau contexte ? Qu'en est-il de nos convictions affirmées dans le projet associatif ? Comment rester ce que sommes et poursuivre notre mission d'intégration de la personne handicapée et/ou en difficulté tout en participant, car il le faut, sinon à disparaître, à ces nouvelles procédures. De la réponse à ces questions dépendra le devenir de l'ARI.

L'ARI est une structure de droit privé mais à but non lucratif, à la fois gestionnaire d'établissements et de service et dans le même temps entité sociale promouvant des valeurs plus ou moins aisées à tenir : le système que l'on nous propose

tend en effet à identifier d'un côté les gestionnaires ou opérateurs, agissant de plus en plus dans une logique concurrentielle de service rendu ou de réponse à la commande (appel d'offre etc.), qui est celle du secteur privé ou marchand, et d'autre part les mouvements constitués en tant que force sociale ou politique, représentant et promouvant des valeurs ou plus souvent simplement des personnes dont ils défendent les droits, parmi lesquels les associations de défense des personnes handicapées et/ou en difficulté.

L'ARI reste tendu entre ces forces contradictoires dont les pôles continuent cependant à s'écarter toujours un peu plus l'un de l'autre.

Est-ce une profonde remise en cause du modèle associatif de l'Ari ? Comment conjuguer harmonieusement « Rigueur de Gestion » et « Militantisme actif » ? Avec nos modes de gestion actuels, nous avons intégré en interne les principes de rigueur tout en préservant les

fondements de l'action militante. Peut-on aller plus loin sans y perdre sinon notre âme, du moins le sens de notre action et des valeurs que nous portons ?

Si nous abandonnions le terrain, nous laisserions le champ libre à des démarches purement mercantiles avec toutes les conséquences que cela peut induire si l'on en juge par les abus dans certains établissements accueillant des personnes âgées.

Si nous poursuivons, nous devons alors nous attacher à maintenir vivant et actif le modèle associatif dont nous nous sommes dotés et c'est sans doute là, d'une certaine manière ce qui fait encore aujourd'hui la force, l'intérêt et la valeur de ce fonctionnement associatif : la tentative pour concilier la lutte pour des valeurs et des droits avec le principe de réalité, loin de tout angélisme ou revendications hors de propos ; la prise en compte et la gestion de la

tension entre des idéaux et les contraintes de la réalité.

Ces nouveaux défis nous les abordons dans un idéal d'éthique, de solidarité et de recherche d'équité. Nous devons nous efforcer de faire toujours mieux avec sans doute moins dans un environnement agressif. C'est cela le challenge pour l'ARI de demain en nous souvenant que nous avons signé le CPOM dont le préambule reste d'une brûlante actualité :

« Parce qu'elles constituent la population la plus fragile de notre société, notamment quand s'additionne au handicap lui-même la précarité sociale et économique, parce qu'il leur est plus difficile que tout un chacun de faire valoir leurs droits et de défendre leurs intérêts, parce qu'elles doivent enfin de plus en plus faire face à un décalage croissant entre d'un côté, leur propre potentiel, leurs capacités, et

de l'autre l'évolution du monde moderne, toujours plus en recherche de performance, nous partageons, en tant que gestionnaires, salariés, services de l'Etat et partenaires, une responsabilité particulière à leur égard. »

(Extrait du préambule du CPOM)



www.ari.asso.fr • 26 rue Saint Sébastien - 13006 MARSEILLE • Tél. 04 91 13 41 40 - Fax. 04 91 13 35 95

